

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU
Pays d'Aubagne
et de l'Étoile

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
17

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

N

1:2 000

Tableau d'assemblage

		1							
	2	3	4						
5	6	7	8	9				10	
11	12	13	14	15	16	17	18		
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30	31		32		
33	34	35	36		37				
38	39	40							
41	42	43							
44	45	46			55	56			
47	48	49	50		57	58	59	60	
51	52				61	62	63		
54					64				

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Alea très fort

Alea moyen à forte hauteur

Alea moyen

Alea faible

Alea résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Interférer / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

Serres et tunnels agricoles autorisés

Porter à Connaissance - PAC-Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)

ZS de priorité 2 (P2)

ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcelaire

Bâti dur

Bâti léger

Élément de repère

Plaque ou Plan d'eau

Cimetière